

# The Denturist Association of Canada L'Association des denturologistes du Canada



## Member Associations membres

The Denturist Association of Newfoundland and Labrador Denturist Society of Nova Scotia The New Brunswick Denturists Society  
The Denturist Society of Prince Edward Island L'Association des Denturologistes du Québec The Denturist Association of Ontario  
The Denturist Association of Manitoba The Denturist Society of Saskatchewan The Denturist Association of Alberta  
The Denturist Association of British Columbia Yukon Denturist Society



## Avis important: Exigences du Régime canadien de soins dentaires (RCSD) et renseignements sur l'inscription à DACnet<sup>MC</sup> - décembre 2023

À la lumière de [de notre récent communiqué sur le Régime canadien de soins dentaires \(RCSD\)](#), nous aimerions vous fournir des renseignements importants quant aux exigences de transmission des demandes par voie électronique via DACnet<sup>MC</sup> plus particulièrement pendant les six premiers mois de ce nouveau régime.

**Exigences du RCSD:** Au cours des six premiers mois de mise en oeuvre du RCSD, toutes les demandes d'indemnisation devront être soumises à Sun Life via un système dédié d'échange électronique de données (ÉÉD) soit CDAnet<sup>MC</sup> pour les dentistes, CDHAnet<sup>MC</sup> pour les hygiénistes dentaires et DACnet<sup>MC</sup> pour les denturologistes. À partir de l'automne 2024, les demandes papiers seront aussi acceptées. Le portail d'accès direct de Sun Life ne permet actuellement pas le traitement des demandes d'indemnisation. À défaut d'être abonné à DACnet<sup>MC</sup>, vous pouvez quand même offrir des services aux patients en autant que vous soyez inscrit en tant que fournisseur et que la date effective de couverture par le régime du patient soit valide. Toutefois, il ne vous sera possible de faire votre demande d'indemnisation qu'à l'automne 2024 lorsque les demandes papier seront acceptées.

Afin de présenter vos demandes via le système ÉÉD exclusif aux premiers six mois du RCSD et assurer une transition en douceur vers la transmission électronique des demandes d'indemnisation, nous vous invitons à procéder tel qu'il suit afin de vous abonner à DACnet<sup>MC</sup>:

### 1. Logiciel (si vous n'en avez pas déjà un):

- Choisissez parmi l'un des fournisseurs de logiciels certifiés (liste disponible sur le site web [www.dacnet.ca](http://www.dacnet.ca))
- Votre fournisseur de logiciels devrait être en mesure d'expliquer ce dont vous avez besoin pour que votre bureau soit opérationnel en termes d'ordinateurs, ou de matériel périphérique

#### Exigences matérielles:

- Pour obtenir le bon ordinateur pour votre bureau, demandez à votre fournisseur de logiciels de vous envoyer une liste de spécifications matérielles afin de connaître la configuration matérielle requise pour le programme que vous avez choisi.
- Vous aurez besoin d'une imprimante LaserJet pour imprimer l'EDS (l'explication des services) pour votre patient, ou vos EDS d'autorisation préalable, les reçus, etc.
- Vous aurez besoin d'un système de sauvegarde. Parlez à votre fournisseur de logiciels pour connaître ce qu'il recommandent pour votre sauvegarde.

### 2. Abonnement DACnet<sup>MC</sup>:

1. Appelez le bureau DACnet sans frais à 877-538-3123 pour demander et remplir les formulaires de contrat d'abonnement ou visiter le site web de DACnet ([www.dacnet.ca](http://www.dacnet.ca)) pour remplir le contrat d'abonnement. ***Nous conseillons à nos membres francophones de correspondre avec le bureau DACnet<sup>MC</sup> par courriel puisque le personnel du bureau ne parle pas français.***

2. Envoyer votre contrat dûment rempli à l'association par télécopieur ou par la poste avec votre paiement.
3. Attendez les numéros de fournisseur uniques, le numéro de bureau et une date de début, qui seront fournis par le service d'assistance DACnet.

Passez à l'étape 4 si vous n'envisagez PAS de soumettre des demandes pour Alberta Blue Cross, ADSC- Alberta Dental Services Corporation (Alberta Employment, Immigration, and Industry Program) (Quikcard), Manitoba Blue Cross, Pacific Blue Cross, Quikcard et Simply Benefits.

### 3. Étapes supplémentaires pour les cas spéciaux:

- Inscrivez-vous pour [instream CLAIMS™](#). Pour plus de renseignements, veuillez communiquer avec votre fournisseur de logiciels.

### 4. Fournir les renseignements à votre fournisseur de logiciels:

- Contactez votre fournisseur de logiciels et donnez-lui l'identification de fournisseur et l'identification de bureau reçu de DACnet.

Une fois que vous aurez complété les étapes ci-dessus, votre bureau sera bien préparé pour profiter des avantages de la soumission électronique des demandes de règlement via DACnet<sup>MC</sup>.

### Avantages de DACnet<sup>MC</sup> pour les denturologistes:

- Attirer et fidéliser les patients
- Rivaliser sur un pied d'égalité avec la dentisterie
- Réduire le temps d'attente pour les erreurs de réclamation
- Accélérer tous les processus associés (rejets, autorisations préalables, paiements des réclamations, etc.)
- Réduire les créances et sommes à percevoir

### Avantages de DACnet<sup>MC</sup> pour les patients:

- Nul besoin de remplir des formulaires
- Nul besoin d'enveloppe, de timbre ou d'avoir recours aux services de la poste
- Remboursements rapides

**Note importante quant à l'abonnement à DACnet<sup>MC</sup>:** Il faut compter un seul contrat d'abonnement par denturologiste. Tout denturologiste de votre cabinet qui se propose d'utiliser DACnet<sup>MC</sup> pour soumettre ses demandes d'indemnisation doit s'inscrire séparément et acquitter les frais d'abonnement. Voici quelques scénarios d'abonnement:

- Un denturologiste, un cabinet: un abonnement
- Un denturologiste, plus d'un cabinet: un abonnement pour le denturologiste, chaque cabinet doit avoir son identificateur unique
- Deux denturologistes ou plus, un cabinet: chaque denturologiste doit être abonné à DACnet<sup>MC</sup>
- Deux denturologistes ou plus, plus d'un cabinet: chaque denturologiste doit être abonné à DACnet<sup>MC</sup>
- Denturologiste pratiquant dans un cabinet dentaire: un abonnement
- Denturologiste pratiquant dans plus d'une province: abonnement valide à travers le Canada

**Frais:** Les frais d'abonnement et de renouvellement DACnet<sup>MC</sup> sont les suivants:

- 1ère année (année de mise en service):
  - Membre de l'ADC\*: 380 \$ taxes en sus
  - Non membre: 880 \$ taxes en sus
- Frais de renouvellement:
  - Membre de l'ADC\*: 180 \$ taxes en sus
  - Non membre: 680 \$ taxes en sus

*\* Un membre en règle d'une association de denturologistes provinciale ou territoriale qui est membre de l'Association des denturologistes du Canada.*

N'hésitez surtout pas à nous contacter au 613-968-9467/1-877-538-3123 ou à [dacnetedi@gmail.com](mailto:dacnetedi@gmail.com) pour toute question que vous auriez, ou pour obtenir de l'aide.

**CLIQUEZ ICI POUR ACCÉDER AU CONTRAT  
D'ABONNEMENT**